



Baccalauréat
Professionnel 3 ans Niveau IV

Accompagnement, Soins et Services à la Personne Option: « en Structure »

SECTEUR SANITAIRE et SOCIAL
Martine Amillet Coordonnatrice santé, social
Mel : martine.amillet@ac-poitiers.fr
Tel : 05 49 44 04 62 fax : 05 49 45 76 25

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Le titulaire du Baccalauréat Professionnel Accompagnement, Soins et services à la personne exerce ses activités :

- dans le souci constant de la bien traitance des personnes,
- en respectant les règles déontologiques, en particulier le secret et la discrétion professionnels,
- dans le cadre d'un travail en équipe pluri-professionnelle en référence aux limites de compétences,
- en adoptant une attitude réflexive sur les pratiques professionnelles et leurs activités.

Option : « En Structure »

- Il travaille au sein d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux

DÉBOUCHÉS

- Assistant en soins et en santé communautaire, assistant responsable de secteur,
- Accompagnant de personnes fragilisées, de personnes handicapées, de personnes dépendantes,
- Responsable de petites unités en domicile collectif,
- Maîtresse de maison, gouvernante, accueillant familial,
- Intervenant en structure d'accueil de la petite enfance.

POURSUITE D'ÉTUDES

- Les titulaires de ce baccalauréat professionnel peuvent avoir accès aux poursuites d'études des secteurs de la santé et du social et en particulier aux BTS du champ sanitaire et social pour construire un parcours professionnel, par exemple dans le cadre de la formation tout au long de la vie.

Ce baccalauréat donne une équivalence pour des modules des diplômes d'état d'aide-soignant et auxiliaire de puériculture. Il dispense de l'écrit pour les concours d'entrée à ces écoles de formation.

SECTEURS D'ACTIVITÉS

- **Accompagnant en soins et services à la personne option : « en Structure »**

Le titulaire du baccalauréat professionnel « **Accompagnement, soins et services à la personne** » option « **En structures** » exerce ses fonctions auprès de personnes en situation temporaire ou permanente de dépendance en structures collectives.

Ses interventions s'inscrivent dans le cadre d'une approche globale de la personne et en étroite collaboration avec les professionnels de la santé, les travailleurs sociaux, les partenaires institutionnels.

Il exerce auprès de ces personnes des activités de soins d'hygiène et de confort, d'aide aux actes de la vie quotidienne, de maintien de la vie sociale. Il est également amené à exercer, au sein de l'établissement employeur, des activités de promotion de la santé en lien avec le projet de l'établissement, et participe à des activités de gestion.

Il travaille au sein d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux.

ORGANISATION DE LA FORMATION

La formation comprend 22 semaines obligatoires en entreprise réparties sur les trois années de scolarité. La qualité des tâches accomplies au cours de cette période en entreprise est prise en compte dans la délivrance du diplôme.

En classe de première, l'élève se présente au diplôme intermédiaire du **BEP Accompagnement, Soins et services à la personne.**

Horaire hebdomadaire élève (donné à titre indicatif)

- Enseignement Professionnel : 14 h.
- Français Histoire.- Géographie. éducation civique : 5 h
- L.V. : 2 h.
- Maths- Sciences : 4 h.
- E.P.S : 3 h
- Éducation esthétique : 1 h
- Économie Gestion : 1 h.
- PSE (Prévention Santé Environnement): 1H
- Accompagnement Personnalisé: 2 h